



**PROGRAMME D'AIDE
CLUB SPORTIF**

SERVICE DES LOISIRS
VILLE DE CANDIAC



CANDIAC
ma ville sous les arbres

L'objectif du programme est de contribuer au rayonnement de Candiac sur la scène sportive et au développement du sentiment d'appartenance des citoyens à leur ville.

PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROGRAMME

Ce programme a pour but de favoriser le développement du sport, pour les volets initiation, récréation et compétition – développement sur le territoire de la Ville, et ainsi reconnaître l'organisme (club sportif) comme principal responsable de la discipline.

Ce soutien sert en partie à couvrir les dépenses reliées au fonctionnement et à l'encadrement de l'organisme.

OBJECTIFS VISÉS

Contribuer au rayonnement de Candiac sur la scène sportive et au développement du sentiment d'appartenance des citoyens à leur ville.

Soutenir les clubs sportifs par l'octroi d'une subvention municipale pour favoriser l'accessibilité, et ainsi avoir une tarification la plus minime possible pour les jeunes athlètes des volets initiation, récréation et compétition – développement (21 ans et moins) ;

- **Au niveau initiation :** fournir aux membres une formation et un encadrement leur permettant d'acquérir les connaissances et les habiletés de base nécessaires à la pratique de la discipline ;
- **Au niveau récréation :** fournir aux membres un encadrement leur permettant de pratiquer une discipline sportive pour le jeu et le plaisir de participer ;
- **Au niveau compétition – développement :** fournir aux membres une formation et un encadrement soutenu et de qualité, leur permettant d'améliorer leur performance et d'aspirer à la victoire dans un réseau de compétitions adaptées à leurs capacités et régies par une fédération sportive.

ORGANISMES VISÉS

- Les organismes doivent être reconnus par la Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes ;
- Un organisme proposant des services sur un territoire qui excède celui de la Ville, tels que les organismes régionaux par exemple, pourrait n'être soutenu que pour la portion des services concernant la Ville.



NATURE DE L'AIDE ET MODALITÉS DE SOUTIEN (DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES)

1. DÉPENSES ADMISSIBLES

Le soutien financier peut servir pour :

1. Soutenir le fonctionnement de l'organisme : administration courante, secrétariat, papeterie, assurances, acquisition de logiciels, publicité et promotion;
2. Soutenir l'encadrement : direction générale ou coordination de l'organisme, registrariat (horaire des parties et des pratiques, réservation des terrains, affectation et évaluation des arbitres, gestion du matériel et des équipements).

2. LA RÉPARTITION DU SOUTIEN FINANCIER

1. Soutien au fonctionnement de l'organisme (40 % de l'enveloppe budgétaire)
 - 15 % de cette enveloppe est réparti à parts égales entre les sports éligibles;
 - 25 % de l'enveloppe au prorata du nombre d'athlètes.
2. Soutien à l'encadrement de l'organisme (60 % de l'enveloppe budgétaire)
 - Direction générale ou coordination de l'organisme : 40 % de l'enveloppe, au prorata des athlètes;
 - Registrariat : 20 % de l'enveloppe, au prorata des athlètes.

L'aide variera selon la performance de l'organisme, en fonction des critères du programme. La contribution financière vient compléter les autres sources de financement de l'organisme et ce soutien n'a aucune garantie de récurrence.

3. DÉPENSES NON-ADMISSIBLES

- La location des plateaux;
- Les directeurs techniques;
- Les entraîneurs-chefs et les entraîneurs;
- Les spécialistes;
- Les préparateurs physiques;
- Les physiothérapeutes;
- Les arbitres;
- Les chronométreurs;
- Le matériel et les équipements;
- Les frais d'évaluation des joueurs;
- Les cours et formations;
- Les compétitions;
- Les frais d'affiliation des membres de l'organisation à sa fédération.

CONDITIONS

- Offrir des services aux clientèles visées avec des entraîneurs qualifiés, en respectant les conditions d'encadrement appropriées et en respectant les normes édictées par la fédération;
- Satisfaire aux exigences des antécédents judiciaires de tous les entraîneurs et bénévoles;
- L'organisme s'engage à confectionner les horaires des parties et des entraînements pour ses équipes, et à procéder aux réservations de plateaux sportifs auprès du Service des loisirs dans les délais requis, le cas échéant;
- Dans le cadre de la réalisation de ses activités, mentionner la contribution de la Ville dans les véhicules promotionnels.

PROCÉDURE DES DEMANDES

- L'organisme doit remplir le formulaire et y joindre tous les documents requis;
- La demande écrite doit parvenir au Service des loisirs au plus tard le 30 avril de l'année en cours.

CRITÈRES D'ANALYSE DES DEMANDES

L'aide financière est basée sur les critères suivants :

- Le nombre d'athlètes de 21 ans et moins résidant à Candiac;
- L'aide financière est majorée à partir du 50^e membre résident;
- Un maximum de 1 000 membres, le surplus n'est pas considéré;
- Le budget d'exploitation.

EXIGENCES : POUR LA REDDITION DE COMPTES

- L'organisme devra remettre un rapport sur l'utilisation de la subvention accordée;
- Il devra également remettre un rapport annuel indiquant le nombre d'athlètes, une description des activités et événements réalisés ainsi que des recommandations pour la saison suivante et le dépôt des prévisions budgétaires.

FORMULAIRE – DEMANDE D'AIDE

CLUB SPORTIF

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

NOM DE L'ORGANISME :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE :

CELLULAIRE :

COURRIEL :

TÉLÉCOPIEUR :

SITE INTERNET :

DEPUIS COMBIEN D'ANNÉES VOTRE ORGANISME EST-IL ACTIF?

NIVEAU D'INSCRIPTION

Indiquez en % la proportion d'inscription en fonction du genre

FÉMININ

%

MASCULIN

%

PÉRIODE DES ACTIVITÉS

Indiquez la ou les périodes des activités

JANVIER À AVRIL (HIVER)

MAI ET JUIN (PRINTEMPS)

JUILLET ET AOÛT (ÉTÉ)

SEPTEMBRE À DÉCEMBRE (AUTOMNE)

ANNUEL

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DE LA DEMANDE

NOM ET PRÉNOM :

FONCTION :

TÉLÉPHONE :

CELLULAIRE :

COURRIEL :

TÉLÉCOPIEUR :

ADRESSE :

Le ou la signataire atteste que les renseignements sont exacts et complets.

NOM : _____ DATE : _____

SIGNATURE :

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE LE FORMULAIRE EST SIGNÉ ET QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS REQUIS SONT INCLUS

Vous devez également joindre les documents suivants :

- Budget d'exploitation de l'année en cours ;
- Grille tarifaire des activités et/ou des services ;
- Liste des athlètes participants de 21 ans et moins, par catégorie, avec coordonnées ;
- Liste des athlètes participants de 21 ans et plus, par catégorie, avec coordonnées ;
- Tout autre document jugé pertinent (dépliant, programmation, publication, plan de développement du sport, plan d'action, etc.) ;
- Description de la visibilité obtenue par la Ville.

À L'USAGE UNIQUE DU SERVICE DES LOISIRS

Accepté

Refusé

Raison invoquée du refus _____

Accepté sous condition (énumérez) _____

Montant accordé _____ \$

POUR UN SOUTIEN, VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS :

Service des loisirs

59, chemin Haendel, Candiac (Québec) J5R 1R7

Téléphone : 450 635-6020

Courriel : loisirs@ville.candiac.qc.ca

VERSION : DÉCEMBRE 2018